Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Plus value immobilière

Par 010450

Bonjour à tous,

En 2004, j'ai acheté un immeuble en nom propre.

J'ai donné à mes enfants cet immeuble en nue propriété courant 2019.

Nous souhaiterions maintenant le vendre.

Mon interrogation :

Le point de départ de l'éventuelle plus value est celui de l'achat initial en 2004 ou bien la date de donation en NP à mes enfants en 2019 ?

Je vous remercie.

010450

Par yapasdequoi

Bonjour,
Chacun sa date et chacun sa taxe sur la plus-value.
Pour votre part (= l'usufruit) la date est 2004
Pour vos enfants (= la nu-propriété) la date est 2019.

La plus-value est la différence entre le prix de vente et le prix d'cahat, déduction faite des frais d'acquisition et de certains travaux.

Par 010450

Parfait, merci à vous
010450.